

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MERCREDI 13 JUIN 2013

Étaient présents : MM. SCHIBER - TERREAUX - BAUDOIN - BOYON - DEBRAY - PFLIEGER - CLEMENCELLE - GODEY - ALTMAYER - LOCATELLI - Mme AUSSARESSES - Mlles CONTET.

Absents excusés : M. PFLIEGER (pouvoir à M. CLEMENCELLE)

Secrétaire de séance : Mr Denis BOYON

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Au mois de Mai :

- Participation à diverses réunions à la CAV
- Travaux en cours : réfection de la route de Montcey - Démolition de la maison de Mme Perrigot - Aménagement interne de la Micro-crèche.

II Micro-crèche : choix du délégataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 février 2013, il avait approuvé le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche à venir.

Suite à la réception et l'analyse des offres et après négociation avec chacun des candidats, il est demandé au Conseil Municipal de désigner le délégataire pour la gestion de la micro-crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne l'association «A.D.M.R» comme délégataire pour la gestion et l'exploitation durant trois ans de la micro-crèche dont l'ouverture est prévue en septembre prochain.

Vote : 10 Pour - 2 abstentions (Mlle CONTET -

Mr CLEMENCELLE pour Mr PFLIEGER)

III Remplacement branchements plomb : résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire, rappelle que, dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement des branchements plomb, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence départementale INGENIERIE 70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet de remplacement des branchements plomb.

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENIERIE 70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise Livera, située à 70280 RADDON ET CHAPENDU, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise Livera comme attributaire du marché et autorise le Maire à signer le marché relatif aux travaux de remplacement des branchements plomb, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote : 12 Pour.

IV Election d'un adjoint

Par lettre du 3 juin 2013, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur BANDELIER en qualité de 1^{er} Adjoint et de conseiller municipal.

Il est décidé que les adjoints restant passeront au rang supérieur : 1^{er} Adjoint – Pierre Baudoin, 2^{ème} Adjoint – Louis TERREAUX. Le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le rang à la suite des adjoints en fonction.

Sont candidats : Marcel DEBRAY, Yves ALTMAYER.

Nombre de votants: 12 - suffrages exprimés : 7 - bulletins blancs et nuls : 5

Ont obtenu : - Marcel DEBRAY : 4 voix
- Yves ALTMAYER : 3 voix

Monsieur Marcel DEBRAY est élu 3^{ème} adjoint à la majorité absolue.

V Rapport sur l'eau et l'assainissement – Année 2012

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2012 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Aucune observation particulière n'a été formulée.

VI Nouvelles modalités de paiement

✓ Dispositif TIPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet), fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

TIPI est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un paiement moderne et accessible à tout moment.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, le Maire propose de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances et produits communaux (ex : accueil de loisirs, restauration scolaire, loyers, facture d'eau et d'assainissement etc...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le principe du paiement en ligne via le dispositif TIPI.

✓ Tickets CESU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques mois, l'accueil périscolaire est saisi par les parents de demandes d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif. C'est le cas de notre structure petite enfance : accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'accepter à compter du 1^{er} juillet 2013 les CESU préfinancés en qualité de titre de paiement pour la structure communale suivante : accueil périscolaire.

VII Personnel communal

✓ Modification du contrat de travail d'un agent

Considérant les nécessités de service et d'un commun accord avec l'agent, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2013, le temps de travail de Madame Joselyne SIBILLE (Adjoint d'animation 2^{ème} classe) à raison de 24 heures 30 par semaine.

Vote : 12 Pour.

✓ Service technique : besoin saisonnier

En raison de la période des congés payés du personnel titulaire, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet du 17 juin au 30 juin 2013.

Vote : 12 Pour.

VIII Décisions modificatives

Afin de régulariser un remboursement auprès d'un tiers, il y a lieu de prendre deux décisions modificatives :

- Budget EAU :
Versement de la somme de 300 € du compte 6063 au compte 673
- Budget COMMUNE :
Versement de la somme de 1000 € des comptes 6068 et 6288 au compte 673

Vote : 12 Pour.

La séance est levée à 22 h 10.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 17 juin 2013.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

